



9 février 2022

(22-1032)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE: RÉGLEMENT
D'APPLICATION DE LA LOI SUR LES
TRIBUNAUDX DE COMMERCE

Membre présentant la notification	ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
--	----------------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement d'application de la Loi sur les tribunaux de commerce
Objet	Mise en œuvre
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/SAU/22_1464_00_e.pdf https://ip-documents.info/2022/IP/SAU/22_1464_00_x.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le Ministère de la justice saoudien a approuvé le règlement d'application de la Loi sur les tribunaux de commerce visant à renforcer le système judiciaire commercial, à faciliter les décisions accélérées et à stimuler l'environnement commercial en Arabie saoudite.</p> <p>Le règlement prévoit un accord spécial entre les parties et l'organisation des tribunaux en fonction du type d'affaire. Il prévoit également les tâches des assistants des tribunaux, les contrôles relatifs au recours à l'aide du secteur privé et l'élargissement de la catégorie des experts appelés à témoigner pour y inclure les négociants. Le règlement porte aussi sur les procédures relatives au traitement en ligne des litiges, la compétence des tribunaux de commerce, les procédures de médiation et de jugement, l'administration des affaires et le quorum des tribunaux.</p> <p>Il porte en outre sur les plaintes et recours, les jugements et décisions nécessitant des plaidoiries, la durée des affaires mineures et les règles s'appliquant aux actions collectives.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, arabe
Entrée en vigueur	27 juin 2020
Autre date	Publication: 17 avril 2020

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	3 février 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Ministry of Justice</i> (Ministère de la justice) Arabie saoudite

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.